

Vision Saint-Lambert 2035

Saint-Lambert, intelligente, durable et carboneutre en 2035? Pourquoi pas!

Avec tous ces acquis et tout son potentiel, nous rêvons d'une ville moderne, urbanisée et humaine, qui conserve ses plus beaux atouts naturels et bâtis, où le développement durable est une façon d'être, une philosophie de gestion et non une contrainte, un endroit où la participation citoyenne est valorisée, où le transport actif et en commun sont au centre des déplacements et où la consommation de ressources non renouvelables est réduite au strict minimum...

Pour y arriver voici plus de 150 recommandations proposées dans le mémoire du Réseau écocitoyen de Saint-Lambert organisées autour de 11 thèmes. Pour une information plus complète vous êtes invités à consulter le document dans son intégralité sur notre site web : http://www.reseauecocitoyen.org/



Les recommandations incluses dans le Mémoire du Réseau écocitoyen de Saint-Lambert :

Enjeux	Saint-Lambert en 2035 c'est
Lutte aux changements climatiques	Une ville carboneutre

Transport

- 1. Permettre 1 voiture par logement.
- 2. Taxer la 2ème voiture.
- 3. Offrir des bornes électriques dans les lieux publics.
- 4. Atteindre 100% du transport public fonctionnant avec des énergies renouvelables.
- 5. Faire de même pour tous les véhicules de la Ville (camions, machines, voitures, etc.).

Bâtiments et espaces publics

- 6. Exiger que toutes les rénovations et les nouvelles constructions se conforment aux normes environnementales les plus strictes (LEED, etc.).
- 7. Installer des panneaux solaires sur tous les bâtiments publics.
- 8. Offrir des incitatifs qui favorisent l'installation des panneaux solaires sur les bâtiments privés.
- 9. Subventionner la géothermie pour des blocs de maisons existantes (géothermie communautaire); la rendre obligatoire pour les nouvelles constructions et les rénovations majeures (excédant 200 000\$ par exemple).

Style de vie

- 10. Exiger que tous les outils à petits moteurs (tondeuse, déchiqueteuse, triporteur, etc.) soient électriques.
- 11. Interdire les équipements d'aménagement et d'entretien à moteurs à essence à Saint-Lambert.
- 12. Favoriser l'installation de cordes à linge dans les cours.
- 13. Interdire les foyers au bois intérieurs et extérieurs ou les encadrer avec les normes les plus exigeantes en matière d'efficacité et d'émissions de particules.
- 14. Faire en sorte que les citoyens se déplacent à pied ou à bicyclette (transport actif) pour leurs obligations quotidiennes.

Mobilité durable

Il est possible de vivre sans voiture

Aménagement urbain vers le Village et le Carré St-Lambert

- 15. Établir comme cible qu'au minimum 70 % des résidents utilisent d'autres moyens de transport que l'auto (vélo, à pied ou transport en commun) pour se rendre au Village ou à la gare.
- 16. Améliorer la traversée à pied et à vélo sous les viaducs Prince-Arthur et Victoria. Le tunnel Prince Arthur pourrait par exemple être partagé: d'un côté vélo et piétons, de l'autre, voitures en alternance.
- 17. Prioriser l'établissement de services de proximité sur Victoria, par exemple: commerce alimentaire de fruits et légumes, boulangerie, etc.
- 18. Aménager un trottoir sur le boulevard Laurier pour accéder à pied aux services du Carré St-

- Lambert (IGA, SAQ, autres commerces) de manière sécuritaire toute l'année.
- 19. Faciliter les services de proximité pour le secteur de Préville à distance de marche et de vélo (par exemple: gestion partagée Ville et école Préville pour la bibliothèque).

Favoriser le transport actif sur l'ensemble du territoire

- 20. Aménager l'ensemble des rues pour que la population puisse se déplacer à pied, à vélo ou tout autres moyens de transport actif, vers tous les lieux publics et les commerces.
- 21. Installer une abondance de supports à bicyclettes près des stationnements et des commerces.
- 22. Améliorer les voies cyclables existantes (coordination avec Longueuil pour rendre la piste rue Tiffin sécuritaire) et en créer de nouvelles sur le territoire comme sur Logan, le boulevard Queen et longeant le Club de golf de Montréal.
- 23. Connecter la piste cyclable sur l'avenue Victoria depuis la rue Riverside jusqu'à la limite de Brossard, pour rejoindre la piste de la rue Simard.
- 24. Poursuivre la piste cyclable entre Notre-Dame et Simard le long du fleuve, comme c'est le cas à Longueuil.
- 25. Encourager la mobilité active des écoliers du primaire, secondaire et cégep (trottibus, vélobus, déplacement sécuritaire, incitatifs financiers).
- 26. Encourager la mobilité active des Lambertois vers les espaces communautaires, par un incitatif financier, tel qu'une réduction sur l'abonnement aux activités avec la carte citoyenne (centre de loisirs, bibliothèque, hôtel de ville, jardins collectifs et communautaires, etc.).
- 27. Installer un service de vélopartage (style Bixi), disponible et accessible à peu de frais, géré par un organisme à but non lucratif. Les vélos et autres moyens de déplacement actif seraient équipés de paniers pour pouvoir être utilisés non seulement pour la promenade mais aussi pour les petites commissions.
- 28. Assurer un déneigement adéquat des trottoirs en hiver, en apportant un soin particulier aux intersections et aux feux de circulation.
- 29. Élargir l'offre de service «Un vélo, une ville» à d'autres publics en plus du service déjà offert aux aînés.
- 30. Assurer un accès 12 mois par année au centre-ville de Montréal pour les vélos et les piétons en ajoutant une passerelle sur l'écluse en aval et en déneigeant la route verte au parc Jean-Drapeau.
- 31. Ajouter un accès piéton au Pont Victoria.

Favoriser le transport en commun pour tripler le nombre de Lambertois empruntant le transport en commun d'ici 2035 :

- 32. Rendre le déplacement quotidien à pied ou à vélo vers la gare plus serein en aménageant des trottoirs adéquats, en réduisant la circulation, etc.
- 33. Ajuster les horaires du RTL avec les horaires de trains pour un transit sans attente.
- 34. Mettre en place une navette électrique dans les limites de Saint-Lambert pour connecter Préville et le Haut-Saint-Lambert avec le Village (bibliothèque, centre de loisirs, gare).
- 35. Revoir les trajets du RTL pour augmenter la connectivité inter-municipale sur la Rive-Sud et non seulement vers le métro.
- 36. Réviser les horaires des bus # 1, 6, 13 et 15 pour mieux coordonner les passages dans Saint-Lambert.

- 37. Installer des cabines d'attente au coin de la gare pour favoriser les transits bus/train pour les passagers.
- 38. Diminuer les espaces de stationnements à proximité de la gare de train.
- 39. Développer un modèle innovant de quartier écologique et viable à proximité de la gare (TOD).

Favoriser le covoiturage

- 40. Instaurer 2 voies sur 3 pour le covoiturage/voiture électrique ou à énergie renouvelable sur Laurier vers le pont Victoria.
- 41. Créer et mettre en place un service de covoiturage grâce à la plateforme B-CITI permettant aux Lambertois de se déplacer pour le travail et les loisirs.
- 42. Encourager le covoiturage: vers les écoles, vers le centre de loisirs, vers la gare, en offrant un incitatif financier comme de diminuer le coût des cours pour ceux qui utilisent le covoiturage ou la passe mensuelle Opus.
- 43. Réserver le stationnement de l'avenue Saint-Laurent (appartenant à la Ville) gratuitement pour les gens qui font du covoiturage vers la gare et charger un frais de stationnement pour la voiture solo.
- 44. Installer des bornes de recharge au parc de la Voie maritime, au parc Préville, sur l'avenue Victoria, près de l'hôtel de Ville, etc.
- 45. Instaurer un service d'autopartage électrique/énergie renouvelables subventionné par l'agglomération et en lien avec la passe RTL/Opus.
- 46. Diminuer le nombre d'espaces de stationnement du Carré St-Lambert.

Verdissement

Le territoire est constitué d'une trame verte qui le caractérise et le distingue des villes avoisinantes

- 47. Élaborer une *Politique des infrastructures vertes* qui intègrera la Politique de l'arbre de la Ville de Saint-Lambert. Cette politique visera à protéger et mettre en valeur les écosystèmes urbains de manière globale plutôt que par leurs composantes ciblées : on parlera de forêt plutôt que d'arbre(s).
- 48. Y inclure un large éventail de phytotechnologies et d'espaces verts à mettre en place pour compléter la trame verte de Saint-Lambert.
- 49. Y inclure des outils pour guider les citoyens dans la prise de décision en lien aux espèces végétales à privilégier, la protection des espèces d'intérêt et des exemplaires matures en santé.
- 50. Imposer au minimum la présence d'un arbre en façade de résidence.
- 51. Élaborer une base de données des exemplaires d'arbres et certains arbustes qui sont plantés dans les espaces publics et privés du territoire; cet inventaire sera alimenté par tous les entrepreneurs paysagistes qui œuvrent sur le territoire ainsi que par les services pertinents de la Ville et ses citoyens. Chaque arbre y sera consigné avec son état de santé, les traitements appliqués et les risques associés.
- 52. Planter le long des rues des espèces d'arbre à valeur environnementale (ombre, aliment pour les oiseaux, fruitiers, etc.).
- 53. Favoriser la présence de toits verts et de murs végétalisés, en commençant par des installations sur les édifices municipaux.
- 54. Aménager un mur végétal le long de l'autoroute 132 et le long du chemin de fer pour réduire le bruit et la pollution en plus d'embellir l'environnement.

- 55. Verdir les stationnements pour contrer les îlots de chaleur et les rendent perméable.
- 56. Instaurer une **trame verte** par la mise en valeur et la protection des parcs et des espaces verts existants. Ce corridor vert permettra de relier le parc de la voie maritime jusqu'au prolongement de la voie cyclable le long du fleuve (passage rue Notre-Dame) et rejoindre par une nouvelle passerelle piétonne par dessus le boulevard urbain de la route 132 vers le Country Club de Montréal ainsi que le boisé du Limousin.
- 57. Aménager le Country Club de Montréal en forêt urbaine partie intégrale de la trame verte. La Ville reconvertit en parc nature le terrain de golf avec différents secteurs : plantation d'un arborétum, espaces en friche, des sentiers aménagés, des sections pour l'agriculture urbaine, incluant des serres pour les semis, etc.

Agriculture urbaine

Une oasis d'agriculture urbaine

Mise en place d'une équipe dédiée à l'agriculture urbaine

Terrains privés

- 58. Augmenter à 30 % la superficie des terrains privés (résidences ou immeubles à revenus) avec devanture constituée de plantations de légumes, de fines herbes, de fleurs, d'arbustes à fruits, etc. pour réduire l'omniprésence des pelouses.
- 59. Encourager les murs et toits végétalisés composés principalement de plantes comestibles ou pollinisatrices.
- 60. Encourager les cultures en balcons et en serres cultivées (méthode bioclimatique).
- 61. Favoriser le remplacement ou la plantation d'arbres par des espèces indigènes, fruitières ou à noix.
- 62. Gérer les eaux pluviales par l'installation de barils et de pavements perméables au lieu d'entrées asphaltées.

Terrains publics

- 63. Implanter au minimum un jardin collectif ou communautaire dans chaque district de Saint-Lambert.
- 64. Installer des potagers sur les terrains publics en îlots de rue (ex. coin Osborne/Rivermere).
- 65. Implanter des espaces d'agriculture dans les institutions publiques (écoles, centres de soins, garderies, etc.) pour fournir des aliments aux cafétérias.
- 66. Remplacer les arbres à abattre par des arbres indigènes, fruitiers ou à noix.
- 67. Identifier des espaces publics pour transplanter les surplus de vivaces des citoyens.
- 68. Récupérer les eaux pluviales des institutions et des espaces commerciaux ou municipaux pour l'arrosage de la végétation.
- 69. Augmenter le nombre de stations de compostage communautaire pour fournir du compost aux jardins à proximité.

Autres volets de l'agriculture urbaine impliguant la vie animale

- 70. Favoriser l'apiculture et l'utiliser comme moyen d'éducation et de formation.
- 71. Favoriser l'élevage urbain: permettre de manière encadrée la garde de poules, lapins, canards, etc.
- 72. Permettre l'installation des unités d'aquaponie produisant du poisson et des légumes locaux (dans les résidences, commerces et institutions).

Matières résiduelles

La ville de la CMM produisant le moins de déchet par habitant

- 73. Encourager la réduction de la production de déchets à la source au moyen des actions de sensibilisation, des activités pertinentes et des incitatifs financiers.
- 74. Mettre rapidement en place la 3ème voie de collecte de matière organique à la grandeur de son territoire.
- 75. Instaurer un système de collecte intelligent avec incitatif financier à la réduction de type pollueurpayeur adapté du modèle existant à la ville de Beaconsfield.
- 76. Continuer d'encourager le compost à la maison avec composteur domestique.
- 77. Accompagner les restaurants et les commerces dans la gestion plus écologique de leurs déchets.
- 78. Se doter d'un service de déchiquetage de branches.
- 79. Installer des poubelles à compost dans les lieux publics.
- 80. Récupérer le compost des composteurs communautaires locaux pour l'utiliser dans les parcs, jardins et espaces verts municipaux.
- 81. Collecter les déchets organiques toutes les semaines, le recyclage aux deux semaines et les déchets une fois par mois (sauf l'été aux 2 semaines).
- 82. Faciliter la réutilisation des objets de catégorie encombrant en installant des points de collecte gratuite à Saint-Lambert.
- 83. Faire pression sur les instances politiques pour que les bouteilles de verre soient consignées.
- 84. Se doter de lieux de dépôt pour les contenants de verre non consignés afin qu'ils soient revalorisés.
- 85. Exiger des entrepreneurs en construction qui opèrent à Saint-Lambert qu'ils disposent des déchets de constructions et rénovations de manière adéquate; surveillance pendant les travaux et responsabilité conjointe entrepreneur/citoyen.

Eau

A diminué de moitié sa consommation d'eau potable par habitant

- 86. Sensibiliser à la conservation de l'eau et éduquer la population sur le gaspillage et ce que l'on ne peut jeter dans l'eau.
- 87. Continuer à subventionner l'achat de barils d'eau de pluie pour l'arrosage.
- 88. Implanter des compteurs d'eau potable pour les résidences et imposer le paiement d'une surtaxe pour la consommation d'eau au-delà d'un certain volume.
- 89. Imposer la récupération de l'eau des piscines.

Consommation responsable

L'approvisionnement responsable devient pratique courante pour tous les acteurs de Saint-Lambert

Au niveau de la Ville de Saint-Lambert

- Revoir et bonifier sa Politique d'approvisionnement responsable pour tous ses achats de biens et de services.
- 91. Se doter d'une Politique d'événements écoresponsables pour que tous les évènements ayant lieu sur son territoire soient encadrés par la norme BNQ 9700-253 ou semblables.
- 92. Octroyer un Prix au commerçant le plus écoresponsable pour valoriser et encourager les meilleures pratiques.
- 93. Mettre en place un marché public pour faciliter l'accès pendant toute l'année aux fruits, légumes et aliments frais et locaux.
- 94. Interdire l'utilisation de tous les plastiques à usage unique (sacs, pailles, vaisselle) sur son territoire.
- 95. Inciter l'utilisation de matériaux réutilisables ou recyclés dans les nouvelles constructions ou dans les rénovations.
- 96. Intégrer une joujouthèque à la bibliothèque pour l'emprunt des jouets et des jeux de société.

Au niveau des institutions de Saint-Lambert

- 97. Créer un "Coffee Repair", un espace dédié à la réparation d'outils et d'objets et y offrir des ateliers de réparation des outils, horloges, couture comme moyen de transmission des connaissances.
- 98. Ouvrir une boutique de location pour les outils, les objets moins utilisés et pour les articles pour bébés.
- 99. Mettre sur pied des cuisines collectives pour tous, dans les écoles et y tenir des ateliers de cuisine et de sensibilisation au gaspillage alimentaire (date de péremption des aliments, meilleur avant, conservation des aliments, etc.).
- 100. Installer des boîtes croque-livres dans tous les quartiers de la Ville.

Au niveau des citoyens et des commerçants

- 101. Adhésion des commerces à la Politique d'achat responsable de la Ville.
- 102. Offrir la tasse à café en consigne.
- 103. Distribuer les produits alimentaires invendus auprès d'organismes communautaires qui tiennent des banques alimentaires.
- 104. Soutenir les commerces locaux en achetant à Saint-Lambert.
- 105. Permettre aux clients d'apporter leurs contenants pour les aliments et les articles en vrac dans les commerces.

Mieux vivre à Saint-Lambert : Saint-Lambert se distingue par sa proximité au fleuve, son beau couvert arboricole et son riche patrimoine architectural

Impact des infrastructures

Optimise les aspects positifs de la densification tout en minimisant les impacts négatifs des infrastructures de transport

Accroître la compacité de façon harmonieuse :

- 106. Revitaliser la portion de la rue Victoria qui va de Laurier à Churchill.
- 107. Densifier ce tronçon avec des établissements commerciaux à un ou deux étages sans affecter le caractère champêtre du village.
- 108. Installation de logements au-dessus du Provigo et un stationnement partiellement souterrain.
- 109. Trouver une nouvelle vocation aux entrepôts sur le boulevard Laurier.
- 110. Prioriser la construction d'édifices en hauteur le long de la rue Riverside permettant d'accroître la population tout en réduisant le bruit en provenance de la route 132 et de Montréal.
- 111. Repenser la multitude d'espaces de stationnement à Saint-Lambert. Pour une ville de banlieue, le centre du village regroupe un trop grand nombre d'espaces de stationnements. (2 au coin de Horsfall et Victoria, 2 sur la rue Elm, un derrière la Caisse populaire, 2 la rue Notre-Dame (derrière Taylor et Café Passion)).
- 112. Réduire le nombre de stationnements (actuellement 1,5 stationnement/condo) et minimiser les stationnements en surface au strict minimum.
- 113. Encourager les promoteurs à développer leurs espaces en enfouissant les stationnements, partout à Saint-Lambert, mais surtout dans le Village.

Optimiser les bienfaits de ces infrastructures routières tout en réduisant leurs impacts négatifs pour Saint-Lambert :

- 114. Transformer la 132 en un boulevard urbain à 70 km/h avec parterre central végétalisé, en collaboration avec Longueuil, Brossard et le MTQ (ministère du Transport du Québec), contribuant ainsi à l'atténuation de la pollution sonore et de l'air. Prendre exemple sur le boulevard Champlain à Québec, et plusieurs villes telles que Chicago, San Francisco et Boston.
- 115. Installer des aménagements pour contourner des obstacles majeurs, par exemple, avec des passerelles au-dessus de la 132 (comme à Longueuil).
- 116. La transformation de la route 132 et de Riverside en boulevard urbain pourrait non seulement donner un meilleur accès au fleuve mais aussi dégager des terrains pour la création de parcs riverains faisant partie d'une trame bleue-verte.
- 117. Imaginons les voies ferrées du CN autrement que ce qu'elles sont aujourd'hui? Suite à la catastrophe de Lac-Mégantic ne pourrait-on pas, de concert avec Montréal et les villes de la Montérégie, forcer les instances gouvernementales à demander la création de voies de contournement pour les trains de marchandises? La voie du CN pourrait être réservée aux trains de passagers et on peut imaginer y ajouter un parc linéaire reliant Montréal à la rive sud à l'image du High Line à New York. Une telle transformation valoriserait les terrains longeant la voie ferrée et donnerait des opportunités de développement immobilier en harmonie avec l'environnement et à une échelle respectueuse du caractère de Saint-Lambert.
- 118. Réaménagement du boulevard Wilfrid-Laurier comme porte d'entrée importante vers Saint-Lambert en provenance de Montréal sans transiter par une autre ville. Ce tronçon du boulevard Laurier incluant le Carré St-Lambert, devrait être aménagé avec des trottoirs, rangées d'arbres et îlots de repos, un design urbain reflétant l'image de marque que nous souhaitons pour notre Ville.

Vie communautaire

Je suis fière d'y habiter et je le dis haut et fort

- 119. Rendre l'avenue Victoria piétonne au moins une fois par mois pour des activités de musique, de Taï chi, etc.
- 120. Rendre les parcs du Village plus conviviaux en installant des bancs de style placottoir.
- 121. Mettre sur pied une maison proposant des activités avec mixité intergénérationnelle jeunes/aînés.
- 122. Organiser des activités de géocaching/rallye à pied et vélo pour encourager la socialisation.
- 123. Augmenter le nombre de visites guidées patrimoniales ou artistiques (Musée à ciel ouvert).
- 124. Instaurer un service de bibliothèque à vélo pour aînés et jeunes.
- 125. Organiser des ventes de garage plus fréquemment.
- 126. Offrir des frais de location abordables pour les commerces de services de base, tels que fruiterie, épicerie, etc.
- 127. Créer un pôle d'attraction à Préville avec un café et des commerces de proximité.

Patrimoine architectural

Le patrimoine architectural est valorisé tout en promouvant une densification harmonieuse intégrant des bâtiments durables

- 128. Élaborer une Charte du développement urbain durable qui guide les décisions pour ne pas être à la merci des promoteurs immobiliers ou de certains propriétaires.
- 129. Protéger les façades des maisons datant d'une certaine époque de l'histoire de Saint-Lambert.
- 130. Protéger le cachet architectural des édifices les plus intéressants.
- 131. Accepter les maisons bigénérationnelles et les petites maisons annexes sur le même terrain.
- 132. Développer sur les sites désuets (ex : vieux centre d'achats en déclin) des espaces avec abondance de verdure, des stationnements avec des surfaces perméables (tout en favorisant les stationnements souterrains) et où il y a une mixité de résidents et/ou d'utilisateurs.
- 133. Développer des circuits patrimoniaux pour conscientiser les gens à la richesse du patrimoine.
- 134. Revoir l'éclairage urbain afin de diminuer la pollution lumineuse tout en assurant la sécurité des usagers.
- 135. En profiter pour enfouir les fils électriques lors des travaux de voirie.
- 136. Revoir en totalité la hauteur permise des nouvelles constructions afin de conserver le caractère de village de Saint-Lambert, prenant exemple de certaines villes comme Washington DC et Paris qui limitent la hauteur des nouveaux bâtiments afin d'assurer une harmonie des volumes.
- 137. S'assurer que les bâtiments publics et commerciaux répondent à des règles strictes en développement durable, avec certification selon les normes comme LEED.
- 138. Imposer aux promoteurs immobiliers 20 % de logements sociaux dans les condos, ou ailleurs sur le territoire

Gouvernance

Toutes les décisions municipales prennent en compte la protection de l'environnement; la participation citoyenne est facilitée et valorisée

- 139. Prendre en compte la protection l'environnement
- 140. Analyser toutes prises de décision de la Ville du point de vue de l'environnement, du bilan énergétique et du développement durable, et ce sur tout le cycle de vie du projet.
- 141. Réaliser un portrait à jour de l'état de nos infrastructures (bâtiments, aqueducs, routes, etc.) et planifier les travaux de réfections nécessaires sur 15 ans pour faire face aux dérèglements climatiques.
- 142. Proposer des incitatifs financiers (crédits de taxes, programme de financement) aux citoyens qui installent des panneaux solaires, de la géothermie, qui font du compostage, etc.
- 143. Être beaucoup plus rigide avant de laisser un arbre être coupé et développer une démarche sur plusieurs années pour planter et entretenir beaucoup plus de nouveaux arbres, d'essences variées, sur l'ensemble de la ville.
- 144. Faciliter et valoriser la participation citoyenne
- 145. Établir une meilleure stratégie de communication avec les citoyens pour les aviser de projets en cours, de séances d'informations, etc.
- 146. Consulter les citoyens sur de nouveaux projets en amont, avant de passer à la table à dessins, plutôt que l'inverse.
- 147. Profiter de l'exercice en cours pour revoir complètement nos politiques touchant les registres et les référendums (oui ou non, pour quels types de projets, auprès de quels résidents (par secteurs? zones contigües? districts?) et par quels moyens de consultation?)
- 148. Tenir des forums citoyen avec les conseillers et le maire lors de «5 à 7», au moins une fois par année voire une fois par saison.
- 149. Informer et consulter les citoyens une fois par année sur les projets en préparation, avant la soirée de reconnaissance des bénévoles par exemple, avant un forum, etc.
- 150. Permettre la discussion informelle avec les élus 30 minutes avant l'assemblée publique.
- 151. Exiger la présence régulière de tous les élus aux séances du Conseil.
- 152. Multiplier et varier les occasions d'échange et de dialogue (sondages avec B-CITI, etc.)